

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages
du Collège O'Sullivan de Québec**

Mars 2024



Québec, le 29 avril 2024

Monsieur Jean-Bertin Gingras
Directeur général
Collège O'Sullivan de Québec
840, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1R3

Objet : *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 13 mars 2024, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) du Collège O'Sullivan de Québec, adoptée par son conseil d'administration le 9 août 2023. L'examen, réalisé conformément à la troisième édition (mai 2021) du cadre de référence de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés. Dans son rapport d'évaluation de la version précédente de la politique, daté du 9 février 2022, la Commission avait jugé la politique entièrement satisfaisante, et elle avait formulé trois invitations à l'endroit du Collège.

Parmi les modifications apportées à la politique par le Collège, la Commission note que l'article 5.10.2 est maintenant libellé de sorte qu'il est clair que la procédure de révision de notes s'applique autant à la note finale obtenue à la fin de la session qu'aux notes obtenues en cours de session et lors de l'évaluation finale de cours. Également, l'article 5.18 portant sur la procédure de sanction des études précise maintenant, parmi les éléments à vérifier, le respect des règles applicables à l'admission au programme auquel l'étudiant est inscrit et la conformité de l'octroi des unités en lien avec les mentions d'équivalence, de substitution ou de dispense. Ces modifications tiennent compte de 2 des 3 invitations formulées par la Commission. Toutefois, le Collège n'a pas ajusté sa politique en utilisant l'appellation « incomplet », prescrite par le Règlement sur le régime des études collégiales, plutôt que l'appellation « incomplet permanent », comme la Commission l'avait invité à le faire. Elle réitère donc cette invitation. Enfin, la Commission note que le Collège a apporté d'autres changements à sa

politique, les plus importants concernant les responsabilités devant être assumées par les coordonnateurs de programmes.

La PIEA du Collège O'Sullivan de Québec demeure **entièrement satisfaisante**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M^{me} Geneviève Gingras, directrice des études par intérim